



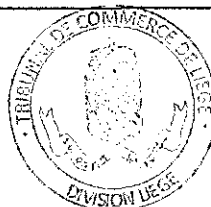
Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



17170073



Greffe

23 NOV. 2017

N° d'entreprise : 0684 774 270

Dénomination

(en entier) : **NOVACITIS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Coopérative à responsabilité Limitée à Finalité Sociale**Adresse complète du siège : **4000 Liège, Rue Pierreuse 57**

Objet de l'acte : PUBLICATION RECTIFICATIVE

Suite à un problème informatique, les dispositions temporaires de l'acte constitutif de la Société Coopérative à Responsabilité Limitée à Finalité Sociale « NOVACITIS » telles que reprises dans la publication aux annexes du Moniteur belge du 21 novembre 2017, dépôt 17326240, sont erronées.

En effet, aux termes de l'acte de constitution de la Société Coopérative à Responsabilité Limitée à Finalité Sociale « NOVACITIS », reçu par le notaire Michel COËME, associé à Tilleur, le 14 novembre 2017, les dispositions temporaires sont reprises comme suit :

« D. DISPOSITIONS TEMPORAIRES

Les comparants prennent à l'unanimité les décisions suivantes qui ne deviendront effectives qu'à dater du dépôt de l'extrait de l'acte constitutif au greffe du tribunal de commerce de Liège, lorsque la société acquerra la personnalité morale.

1° Le premier exercice social commencera le jour du dépôt pour se terminer le 31 décembre 2018.

2° La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2019.

3° Le nombre d'administrateurs est fixé à neuf et sont nommés à ces fonctions :

-La SCRL « BATI GROUPE », représentant permanent Catherine CAUDRON

-La SCRL-FS « COURANT D'AIR », représentant permanent Bernard PORTOIS

-L'ASBL « GROUPE TERRE », représentant permanent François MALAISE

-L'ASBL « RESEAU FINANCITE », représentant permanent Eric DEWAELE

-Monsieur COLLIGNON Fabrice,

-Madame HANSOUL Catherine,

-Madame LA FELICE Francesca, née à Liège le 4 avril 1979, domiciliée à 4000 Liège, Clos des Lavandières 5/1,

-Monsieur MATHIEU Yves,

-Monsieur PEUGNIEU Hubert Victor Vincent, né à Liège le 5 avril 1950, domicilié à 4682 Heure-le-Romain, Rue Saint-Quirin 1, qui acceptent.

Leur mandat est conclu pour une durée de six ans et expirera après l'assemblée générale annuelle de 2024.

Il sera exercé gratuitement.

L'Assemblée générale décide ensuite de ne pas désigner de commissaire-réviseur ; chaque associé individuellement exercera le droit de contrôle.

Le conseil d'administration désigne :

-Président : Réseau Financité

-Vice-Président : Bati Groupe

-Administrateur-délégué : Monsieur Fabrice COLLIGNON. »

Et non comme indiqué erronément dans la publication, comme suit :

« D. DISPOSITIONS TEMPORAIRES

Les comparants prennent à l'unanimité les décisions suivantes qui ne deviendront effectives qu'à dater du dépôt de l'extrait de l'acte constitutif au greffe du tribunal de commerce de Liège, lorsque la société acquerra la personnalité morale.

1° Le premier exercice social commencera le jour du dépôt pour se terminer le 31 décembre 2018.

2° La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2019.

3° Le nombre d'administrateurs est fixé à neuf et sont nommés à ces fonctions :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/12/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »),

- La SCRL « BATI GROUPE »,
 - La SCRL-FS « COURANT D'AIR »,
 - L'ASBL « GROUPE TERRE »,
 - L'ASBL « RESEAU FINANCITE »,
 - Monsieur COLLIGNON Fabrice,
 - Madame HANSOUL Catherine,
 - Madame LA FELICE Francesca, née à Liège le 4 avril 1979, domiciliée à 4000 Liège, Clos des Lavandières 5/1,
 - Monsieur MATHIEU Yves,
 - Monsieur PEUGNIEU Hubert Victor Vincent, né à Liège le 5 avril 1950, domicilié à 4682 Heurele- Romain, Rue Saint-Quirin 1,
- qui acceptent.

Leur mandat est conclu pour une durée de trois ans et expirera après l'assemblée générale annuelle de 2021. Il sera exercé gratuitement.

L'Assemblée générale décide ensuite de ne pas désigner de commissaire-réviseur ; chaque associé individuellement exercera le droit de contrôle.

Monsieur Fabrice COLLIGNON est chargé de la gestion journalière dans les limites prévues par les présents statuts et le règlement d'ordre intérieur. »

POUR DEPOT RECTIFICATIF
Michel COËME

Dépôt: une expédition de l'acte constitutif